



VOUS AVEZ PRESQUE 17 ANS OU PLUS ... CONDUIRE ACCOMPAGNE(E)!

- **12 HEURES DE COURS THEORIQUES** en école de conduite ou apprentissage autodidacte possible avec livre, cd-rom et/ou cours en "e-learning" ou **PACK MOTREX**.
Ce cours devient obligatoire au terme de 2 échecs, sauf si vous l'avez suivi dès le départ de votre formation (depuis le 03/02/2014).

L'école de conduite est **CONSEILLEE** pour :

- **6 A 12 HEURES DE COURS PRATIQUES**

Minimum légal conseillé pour le **certificat d'enseignement**

FORMATION DE BASE VARIABLE (→, →→, →→→) à votre meilleure convenance

→ AVANT LE DEBUT DE LA PERIODE de STAGE (*)

→→ EN COURS DE PERIODE DE STAGE

→→→ A LA FIN DE VOTRE PERIODE DE STAGE

- **PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRE "AVEC GUIDE(S)"**

(*) déjà possible partir de 17 ans (après les 6 à 12 heures), sur base du **certificat d'enseignement** délivré par l'école de conduite, qui atteste le suivi de ces 6 heures.

Période de permis provisoire = PERIODE DE STAGE
DUREE 3 MOIS MINIMUM - 36 MOIS MAXIMUM

**VOUS POUVEZ CONDUIRE,
MAIS TOUJOURS ACCOMPAGNE(E)
PAR 1 OU 2 GUIDE(S) MENTIONNE(S) SUR LE PCP (*)**

- **UNE FORMATION COMPLEMENTAIRE**, pendant la période de stage, si possible en présence de votre (vos) guide(s) (rendez-vous pédagogiques¹), est souhaitable, certainement si vous présentez l'examen pratique avec l'école de conduite.

¹ Rencontres indispensables pour la transmission d'un message cohérent dans le cadre de la formation.

Cours pratiques en français, en néerlandais, en anglais, en italien, en espagnol et en portugais.



- **L'EXAMEN PRATIQUE** n'est possible qu'à partir de 18 ans, avec votre instructeur et le véhicule de notre école, ou avec votre propre voiture et un de vos guides.
- **LES COURS PRATIQUES PEUVENT COMMENCER A 17 ANS !**
LES COURS DE THEORIE PEUVENT DEBUTER AVANT 17 ANS,
L'EXAMEN DE THEORIE N'EST POSSIBLE QU'A 17 ANS !
NB : LA REUSSITE DE L'EXAMEN THEORIQUE N'EST PAS OBLIGATOIRE POUR DEBUTER LA PRATIQUE.

(*) Conditions pour votre (ou vos deux) guide(s) :

(depuis le 03/02/2014)

- Vous devez toujours être accompagné d'un guide qui doit être mentionné sur votre permis de conduire provisoire. Deux guides peuvent être prévus.
- Vous ne pouvez être accompagné(e) que par l'un ou l'autre ou par les deux guides, à l'exclusion de tout autre passager.
- Le guide doit prendre place à l'avant du véhicule.

(*) Pour être guide, il faut :

- être inscrit en Belgique et titulaire et porteur d'un document d'identité délivré en Belgique ;
- être, depuis 8 ans au moins, titulaire et porteur d'un permis de conduire belge ou européen valable au moins pour la conduite de véhicules de la catégorie B ;
- ne pas être déchu, ou ne pas avoir été déchu dans les 3 dernières années, du droit de conduire un véhicule à moteur et avoir satisfait aux examens éventuellement imposés par le juge ;
- sauf pour le même candidat, ne pas avoir été mentionné comme guide sur un autre permis de conduire provisoire pendant l'année qui précède la date de délivrance du permis de conduire provisoire. La présente interdiction ne s'applique pas à l'égard de ses enfants, de ses petits-enfants, de ses sœurs et frères, de ses pupilles ou de ceux de son partenaire légal.

(*) Conditions pour votre (vos) véhicule(s) :

- le véhicule doit être muni en permanence d'un second rétroviseur intérieur (le miroir d'origine fixé au pare-soleil ne constitue pas un deuxième rétroviseur) ;
- durant l'apprentissage, un "L" doit être apposé de façon visible à l'arrière du véhicule ;
- s'il s'agit d'un véhicule équipé d'une carrosserie fermée, le véhicule doit être équipé de rétroviseurs extérieurs droits.

MOTREX
The Real Reflex

Cours pratiques en français, en néerlandais, en anglais, en italien, en espagnol et en portugais.



UNE FORMATION "4 ROUES" SOLIDE !

Votre formation modulaire (voir infra) **MOTREX** comprend **3 phases** :

1. **l'acquisition des comportements réfléchis** avec une évaluation au terme de chaque cours, vous permettant de situer votre état d'évolution par rapport au programme à suivre;
2. **un contrôle de votre technique de conduite** et de son degré d'automatisation, sous forme de tests "**FAR**" (détection des Facteurs d'Accroissement des Risques) extrêmement sélectifs, à la fin de chacun des modules de votre formation;
3. **l'exécution en grandeur réelle de l'épreuve** que vous passerez au centre d'examen.

Ces trois phases sont consignées dans votre dossier pédagogique, et vous garantissent de réelles chances de succès. Cela vous donnera ainsi plus d'assurance, ce qui ne peut, sur le plan psychologique, que mieux vous aider à réussir !

QUAND PRÉSENTER L'EXAMEN ?

La notion de minimum légal doit être comprise comme le minimum d'heures de cours imposé par le législateur, et ne constitue donc pas nécessairement un accès automatique au permis provisoire, ou encore au permis de conduire proprement dit. **Il est donc essentiel de ne prendre la décision de passer l'examen, que lorsque votre niveau de formation est suffisant,** sans quoi la présentation répétée de celui-ci, outre son aspect économique désastreux (voir ci-après la rubrique "Que devez-vous savoir d'autre ?"), vous fera perdre confiance en vous-même, ce qui rendra l'épreuve nettement plus difficile, en créant un sentiment de découragement, qui devient très rapidement insurmontable.

MOTREX
The Real Reflex

QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR D'AUTRE ?

- **si vous êtes actuellement en filière libre** et que votre permis provisoire n'est pas périmé, vous pouvez, si vous le désirez, après 3 mois minimum, passer l'examen avec l'école de conduite, pour autant que vous vous soumettiez à un test d'évaluation formative d'une heure qui doit démontrer clairement votre capacité à réussir. Vous pouvez aussi décider à tout moment de basculer dans une formule de formation complète (20 heures) qui vous permet d'accéder au permis provisoire pour rouler seul(e), valable 18 mois ;
- **si vous avez subi 2 échecs consécutifs en filière libre ou en école de conduite, un minimum légal de 6 heures de cours est obligatoire**, et ceci à chaque "2 échecs consécutifs" (!) ;
- **si vous venez d'une autre auto-école**, un minimum de 2 heures complémentaires avant l'examen est requis (pour autant que votre formation de base satisfasse au minimum légal requis); sinon, vous devrez suivre l'équivalent du nombre d'heures manquantes, en fonction de la formule choisie ;
- **dans le cas où un permis provisoire date de 3 ans ou plus**, vous devez recommencer l'écologie et les examens (théorique et pratique), sur base du minimum légal d'heures de cours de pratique, qui vous permettront de réintégrer une des 2 formules de permis provisoire (*) ;
- **ATTENTION : un permis provisoire pour conduire seul(e) immédiatement** (*) n'est possible qu'une seule fois dans une période de 3 ans ! Vous êtes obligé de suivre 6 heures de pratique supplémentaires après l'expiration du délai de validité de votre permis provisoire.
- **RESTRICTIONS : vous ne pouvez pas conduire** les vendredis, samedis, dimanches, les jours fériés légaux ainsi que la veille de ceux-ci, entre 22 heures et 6 heures du matin ; **vous ne pouvez pas non plus circuler hors de nos frontières**, avant l'obtention du permis définitif.

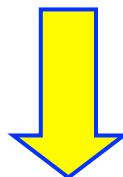
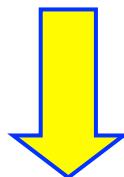
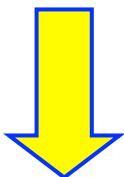
voir aussi/ www.MOTREX.be "PERMIS B"

A bientôt sur la route...

MOTREX

MOTREX
The Real *Reflex*

LE NIVEAU D'APTITUDE ATTEINT RESTERA LA CLE DE CONTACT DU PERMIS ET DE VOTRE SECURITE !



UNE FORMATION MODULAIRE

CONDUIRE ACCOMPAGNE(E)...

FORMATION DE BASE VARIABLE

6 HEURES (MINIMUM LEGAL) suivant niveau

➤ **TEST D'EVALUATION FORMATIVE** – ½ à 1 h
FONCTION PROGRAMME – DEVIS FACULTATIF

1. soit **MODULE A**

MANIEMENT DYNAMIQUE DU VEHICULE

2. soit **MODULE B**

MAITRISE DES SITUATIONS DE CONDUITE

3. soit **MODULE C**

CAPACITES DE "CALIBRAGE"

+ **TEST D'EVALUATION FORMATIVE** – 2 heures
FONCTION CONTROLE – PREPARATION EXAMEN

Soit vous optez pour un programme de formation variable (à la carte) :

- c'est-à-dire en fonction de votre niveau d'apprentissage à l'arrivée à l'école : le test d'évaluation "devis" est alors nécessaire pour vous diriger vers le module correspondant à votre niveau ;
- le **test d'évaluation formative** est vivement conseillé : ce contrôle et le feedback qu'il apporte vous évite de présenter un examen "pour voir" et ainsi de gaspiller une chance sur deux de réussir !

Rappel : dans le cadre du PCP 36 mois [conduire accompagné(e)], vous êtes obligé(e) d'avoir en permanence un ou deux guide(s) (mentionnés sur le PCP et titulaire du permis B depuis 8 ans et non déchu dans les trois années qui précèdent) à bord.

Aucun autre passager n'est admis. Les restrictions de conduite sont limitées aux week-ends et aux jours fériés légaux, veilles de week-ends et de jours fériés légaux, et ce entre 22 heures et 6 heures du matin.

PS : Il est toujours possible à tout moment de passer **du permis provisoire 36 mois** [conduire accompagné(e)] **au permis provisoire 18 mois** [conduire seul(e)].

CONDUIRE SEUL(E) IMMEDIATEMENT!

FORMATION DE BASE COMPLETE

20 HEURES (MINIMUM LEGAL)

1. ➔ **MODULE A** – 6 h minimum

MANIEMENT DYNAMIQUE DU VEHICULE

2. ➔ **MODULE B** – 6 h minimum

MAITRISE DES SITUATIONS DE CONDUITE

3. ➔ **MODULE C** – 6 h minimum

CAPACITES DE "CALIBRAGE"

+ **TEST D'EVALUATION FORMATIVE** – 2 heures
FONCTION CONTROLE – PREPARATION EXAMEN

Soit vous optez pour un programme de formation complet :

- il vous garantit une cohérence et vous autorise à conduire seul(e) durant trois mois minimum ;
- le **test d'évaluation formative** doit être fait quand vous estimatez être au point : ce contrôle et le feedback qu'il apporte vous évite de présenter un examen "pour voir" et ainsi de gaspiller une chance sur deux de réussir !

Cours pratiques en français, en néerlandais, en anglais, en italien, en espagnol et en portugais.



Rappel : dans le cadre du **PCP 18 mois** (conduire seul(e) immédiatement), vous êtes autorisé(e) à prendre en charge deux passagers seulement (tous deux doivent être en possession d'un permis de conduire B européen depuis 8 ans). Pour plus de détails consulter notre brochure "**conduire seul(e) Immédiatement**". Les restrictions de conduite sont limitées aux week-ends et aux jours fériés légaux, veilles de week-ends et de jours fériés légaux et ce entre 22 heures et 6 heures du matin.

LE CHOIX DE VOTRE FORMATION VOUS INCOMBE !

- **L'âge du début de formation entre en ligne de compte également.** Il est clair qu'à 17 ans, faire 20 heures de cours pratiques pour obtenir un permis provisoire pour conduire seul(e) n'a pas de sens, puisque la loi n'autorise à conduire seul(e) qu'à partir de 18 ans, mais il reste possible de moduler la formation pour arriver à ce résultat sous couvert d'un permis provisoire avec guide(s), en choisissant une formule de conduite accompagnée encadrée par votre enseignant de la conduite, et même éventuellement de passer l'examen à 18 ans directement en vue d'un permis définitif (pour autant que vous ayez 3 mois de PCP 36 minimum) !
- **L'option conduite accompagnée** avec guide(s) prend tout son sens à partir du moment où elle est encadrée par un professionnel qui vous dirige et vous aide à progresser méthodiquement en vous indiquant les exercices à répéter.

ATTENTION SI VOUS PRÉSENTEZ L'EXAMEN EN AUTOMATIQUE :

Dans ce cas précis, le permis obtenu portera la mention restrictive "automatique", qui permet de conduire exclusivement ce type de véhicule, que ce soit un véhicule à boîte automatique conventionnelle (avec convertisseur de couple) ou un véhicule muni d'une boîte électromécanique (avec embrayage piloté électriquement).

*** PCP-36 = Permis de Conduire Provisoire - validité 36 mois**

- o stage entre 3 mois minimum - 12 mois minimum si 17 ans et 36 mois maximum
- o conduire accompagné(e) avec un ou deux guide(s) obligatoire(s) (mentionné(s) sur le PCP, 8 ans de permis B européen et non déchu depuis 3 ans) en permanence, durant toute la période de stage
- o aucun autre passager ne peut accompagner

Attention : le permis de conduire provisoire ne permet pas de conduire à l'étranger.

Dans ce cas, il faut avoir acquis le permis définitif !

MOTREX
The Real Reflex



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

EXAMEN PRATIQUE DE LA CATEGORIE B : DEROULEMENT

Depuis le 1er décembre 2006, l'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire catégorie B est modifié : **l'examen comprend uniquement une épreuve sur la voie publique**. Par conséquent, les manœuvres sont désormais exécutées sur la voie publique.

L'intégration des manœuvres dans la partie « voie publique » permet une évaluation plus réaliste des capacités du candidat à effectuer les manœuvres prescrites et de son aptitude à tenir compte des autres usagers et des impératifs du trafic au cours de ces manœuvres.

CONTENU DE L'EXAMEN PRATIQUE

A. MANŒUVRES

Les manœuvres comprennent :

1. des contrôles préalables ;
2. un stationnement derrière un véhicule ;
3. un demi-tour dans une rue.

1. CONTROLES PREALABLES

L'examen commence par la manœuvre « Contrôles préalables » lorsque le véhicule est stationné sur la voie publique ou sur un terrain privé, un parking,....

Ces contrôles comprennent :

A. Pour être admis à l'examen pratique, le véhicule doit être techniquement en ordre. Le contrôle technique porte sur les points suivants :

- o essuie-glaces
- o frein à main
- o rétroviseur supplémentaire
- o carrosserie
- o pneus

B. Réglages et contrôles : ces épreuves ont lieu au début de l'examen :

1) Réglages

L'examinateur demande de reculer son siège à fond (ou de l'avancer le plus possible si le siège semble déjà fort reculé) et de dérégler son rétroviseur extérieur gauche. Ensuite l'examinateur invite le candidat à se mettre en position de conduite correcte et à régler ses rétroviseurs pour partir sur la voie publique et à mettre sa ceinture de sécurité.

On attend du candidat :

- qu'il remette son siège en bonne position ;
- qu'il vérifie l'avancement de son siège en enfonçant la pédale d'embrayage; sa jambe doit être légèrement fléchie ;
- qu'il vérifie l'inclinaison en tendant les bras au dessus du volant tout en gardant le dos contre le dossier. Ses poignets doivent arriver à hauteur du volant ;
- qu'il vérifie la bonne position de l'appuie-tête. Si le candidat penche légèrement la tête vers l'arrière, celle-ci doit être soutenue par l'appuie-tête ;
- qu'il règle ses rétroviseurs ;
- qu'il mette sa ceinture correctement et que celle-ci ne passe pas trop haut vers le cou, ni trop bas gênant ainsi les mouvements du bras.

2) Contrôles

a) Contrôles systématiques

Dans la mesure où le contrôle technique du véhicule doit toujours être effectué, les contrôles suivants seront toujours demandés :

- o **désembuage avant / dégivrage arrière ;**
- o **utilisation des feux (croisement / route / antibrouillard); avertisseur sonore ;**
- o **indicateurs de direction ;**
- o **feux stop.**

L'examinateur demandera systématiquement au candidat de faire fonctionner une à une toutes ces commandes.

b) Contrôles aléatoires

Le candidat tirera au sort un des contrôles suivants :

- **Usure des pneus** : l'examinateur invite le candidat à montrer comment il vérifie l'usure des pneus. On attend du candidat qu'il tourne ses roues pour faciliter la vérification, puis qu'il descende du véhicule et qu'il montre les rainures qu'il vérifie. Le candidat n'est pas obligé de faire usage des témoins d'usures présents sur certains pneus, mais il peut le faire. Le contrôle se limite à une roue avant du véhicule.

- **Pression des pneus** : l'examinateur invite le candidat à montrer comment il vérifie la pression des pneus. On attend du candidat qu'il descende du véhicule et qu'il montre où se situe la pipette du pneu. Lorsque le candidat ne dispose que d'un système électronique qui indique la pression des pneus au tableau de bord, on attend du candidat qu'il indique sur son tableau de bord où se situe l'indicateur de pression des pneus.

- **Huile moteur** : l'examinateur invite le candidat à montrer où il vérifie le niveau d'huile du moteur. On attend du candidat qu'il ouvre le capot de son véhicule et qu'il le fasse reposer sur la barre de soutien, puis qu'il indique où se trouve la jauge d'huile moteur. Ensuite le candidat doit refermer le capot et s'assurer qu'il est bien fixé avant de retourner dans son véhicule. On ne demandera pas au candidat de vérifier effectivement le niveau d'huile. Lorsque le véhicule ne dispose pas de niveau dans le bloc moteur, mais uniquement d'une jauge électronique sur le tableau de bord, on attend du candidat qu'il montre où se trouve cet indicateur de niveau d'huile moteur.

- **Liquide de frein** : l'examinateur invite le candidat à montrer où il vérifie le niveau du liquide de frein. On attend du candidat qu'il ouvre le capot de son véhicule et qu'il le fasse reposer sur la barre de soutien, puis qu'il indique où se trouve le niveau de liquide de frein. Ensuite, le candidat doit refermer le capot et s'assurer qu'il est bien fixé avant de retourner dans le véhicule. Lorsque le véhicule ne dispose pas de niveau dans le bloc moteur, mais uniquement d'une jauge électronique sur le tableau de bord, on attend du candidat qu'il montre où se trouve l'indicateur de niveau de liquide de frein.

- **Liquide de refroidissement** : l'examinateur invite le candidat à montrer où il vérifie le niveau du liquide de refroidissement. On attend du candidat qu'il ouvre le capot de son véhicule et qu'il le fasse reposer sur la barre de soutien, puis qu'il indique où se trouve la barre de niveau du liquide de refroidissement. Ensuite le candidat doit refermer le capot et s'assurer qu'il est bien fixé avant de retourner dans son véhicule. Lorsque le véhicule ne dispose pas de niveau dans le bloc moteur, mais uniquement d'une jauge électronique sur le tableau de bord, on attend du candidat qu'il montre où se trouve l'indicateur de niveau de liquide de refroidissement.

- **Produit lave-glace** : l'examinateur invite le candidat à montrer où il ajoute du produit pour le lave-glace. On attend du candidat qu'il ouvre le capot de son véhicule et qu'il le fasse reposer sur la barre de soutien. Puis qu'il indique où se trouve le réservoir du produit de lave-glace. Ensuite le candidat doit refermer le capot et s'assurer qu'il est bien fixé avant de retourner dans son véhicule.



3) les précautions

L'épreuve relative aux précautions à prendre se déroulera quand le candidat monte et descend du véhicule lors de la manœuvre stationnement/arrêt. Cette épreuve se déroulera exceptionnellement à la fin de l'examen pratique, pour autant que monter dans et sortir du véhicule soit encore examiné sur la voie publique.

L'examinateur demande au candidat :

- de mettre le véhicule à l'arrêt et de quitter celui-ci ;
- de descendre en tenant compte qu'il se trouve sur une chaussée où d'autres usagers circulent ;
- de se rendre sur le trottoir.

Le candidat doit :

- arrêter le moteur et mettre le frein à main, avec ou sans vitesse enclenchée ;
- fermer les fenêtres et le toit ouvrant ;
- prendre les précautions avant de descendre du véhicule en regardant dans son rétroviseur de gauche avant d'entrouvrir sa porte ;
- regarder par l'ouverture de la portière avant d'ouvrir complètement la porte ; aucune méthode particulière n'est exigée pour l'ouverture de la porte ;
- fermer le véhicule à clé.

2. STATIONNEMENT / ARRET DERRIERE UN VEHICULE

L'examinateur demandera au candidat d'arrêter ou de stationner le véhicule en marche arrière derrière un véhicule en stationnement sur la voie publique, à droite. La chaussée comportera une bande de circulation dans les deux sens.

L'examinateur jugera sur la base de la capacité du candidat à effectuer cette manœuvre en toute sécurité.

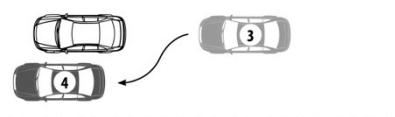
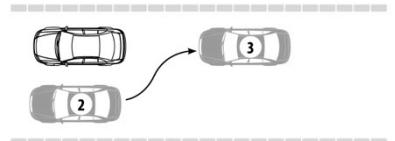
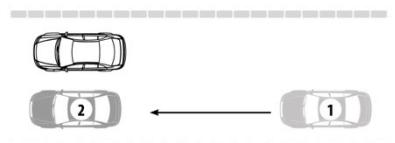
DESCRIPTION DETAILLEE DE LA MANOEUVRE "STATIONNEMENT ARRET DERRIERE UN VEHICULE EN MARCHE ARRIERE"

❶ Vous devez vous arrêter ou stationner votre véhicule derrière un véhicule en stationnement sur la voie publique. L'examinateur vous indiquera le véhicule en stationnement. Etant donné qu'il s'agit d'un "arrêt", la manœuvre peut être exécutée à un endroit où normalement le stationnement n'est pas autorisé: garage, etc. Il y a suffisamment de place pour stationner votre véhicule réglementairement. L'espace disponible correspond à la longueur de deux voitures analogues. Lorsque vous manœuvrez, vous ne pouvez pas dépasser les limites de la rue (sauf avec le porte-à-faux).

❷ Positionnez votre véhicule entièrement à côté du véhicule derrière lequel vous devez stationner pour ensuite stationner en marche arrière en faisant un mouvement en forme de 'S'. Si durant votre manœuvre de stationnement derrière un véhicule, un autre véhicule vient stationner derrière vous, vous devrez tenir compte de cette situation modifiée.

❸ C'est à ce moment que l'examinateur demande d'effectuer la partie "Précautions" des contrôles préalables.

❹ Vous quittez maintenant votre emplacement. La manœuvre est terminée lorsque votre véhicule participe à nouveau à la circulation.



Symboles	
	Bordures
	Véhicule en stationnement
	Partie avant du véhicule
	Position de départ
	Position intermédiaire
	Position finale

3. DEMI-TOUR DANS UNE RUE ETROITE

L'examinateur demande au candidat de faire demi-tour dans une rue déterminée. Cette chaussée comportera une bande de circulation dans chaque sens. Le candidat choisit lui-même l'endroit le plus approprié pour exécuter cette manœuvre. L'examinateur demande au candidat de faire demi-tour dans une rue déterminée. Cette chaussée comportera une bande de circulation dans chaque sens. Le candidat choisit lui-même l'endroit le plus approprié pour exécuter cette manœuvre. La position et le sens de départ sont laissés au choix du candidat.

L'examinateur jugera en fonction de la sécurité routière et en particulier la technique du regard et la gêne causé à la fluidité du trafic.

DESCRIPTION DETAILLEE DE LA MANOEUVRE

"DEMI-TOUR DANS UNE RUE ETROITE"

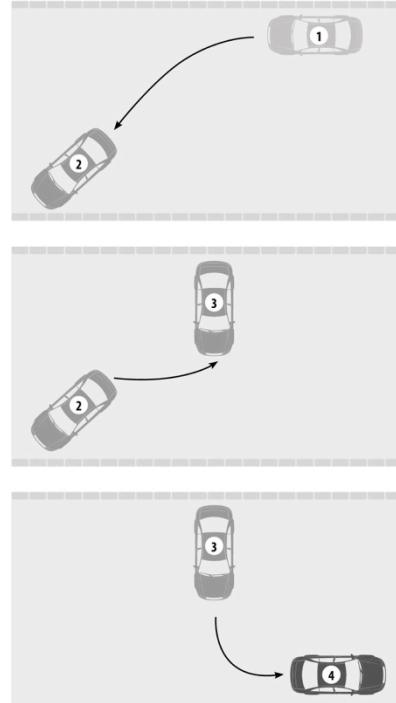
- ❶ Vous devez faire demi-tour dans une rue désignée par l'examinateur. Vous pouvez choisir l'endroit où vous faites demi-tour. Vous pouvez commencer votre demi-tour en marche avant ou en marche arrière.
- ❷ Vous pouvez utiliser toute la largeur de la chaussée, de bordure à bordure. Les emplacements de stationnement et les accotements de plein pied peuvent donc être utilisés. Par contre l'utilisation des pistes cyclables, des trottoirs et des entrées de garage n'est pas admise.
- ❸ La manœuvre est terminée lorsque votre véhicule participe à nouveau à la circulation.

Durant l'exécution des manœuvres

- les portes du véhicule ne peuvent pas être ouvertes ;
- les indicateurs de direction doivent être utilisés ;
- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire ;
- le porte-à-faux du véhicule peut dépasser les limites de la rue.

Cependant, le véhicule ne peut pas monter sur les trottoirs ou rouler sur une piste cyclable ou en dehors de la voie publique, sauf dans le cas où vous devez d'abord traverser une piste cyclable avant d'atteindre la bande de stationnement. L'ajout de marques spéciales pour simplifier le stationnement est interdit.

Lorsque le candidat n'effectue pas un des points attendus lors d'une de ces manœuvres ou lorsqu'il ne l'effectue pas correctement, l'examinateur retient une faute.



Symboles

	Bordures
	Partie avant du véhicule
	Position de départ
	Position intermédiaire
	Position finale

MOTREX
The Real Reflex

B. L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE PORTERA EN OUTRE SUR LES POINTS SUIVANTS

1. Repartir après un arrêt dans la circulation, sortir d'une voie privée
2. Emprunter des routes droites, croiser des véhicules, y compris dans des passages étroits
3. Négocier des virages
4. Approche et sortie d'autoroutes ou d'axes analogues, dans la mesure du possible
5. Dépasser et croiser : dépassement d'autres véhicules, dépassement d'obstacles, être dépassé
6. Aménagements routiers particuliers, notamment : ronds-points, passages à niveaux, arrêts de tramway ou d'autobus, passages pour piétons, pentes prolongées en montée ou en descente
7. Maîtrise du véhicule : utilisation correcte des rétroviseurs et des feux; utilisation correcte de l'embrayage, de la boîte de vitesses, de l'accélérateur, des systèmes de freinage, de la ceinture de sécurité, de l'appui-tête, du siège, de la direction
8. **Conduite de manière économique et respectueuse de l'environnement, en tenant compte du régime du moteur, des rapports, du freinage et de l'accélération**
9. Capacité d'observation : observation panoramique; utilisation correcte des rétroviseurs, vision proche, moyenne et lointaine
10. Priorité et céder le passage aux carrefours et aux passages à niveau; en cas de changement de direction ou de bande de circulation et de manœuvres ; approche et franchissement de carrefours
11. Position correcte sur la route, les bandes de circulation, les ronds-points et dans les virages, en fonction du type et des caractéristiques du véhicule; prépositionnement
12. **Distance de sécurité : maintien d'une distance suffisante à l'avant et à côté du véhicule, maintien d'une distance suffisante par rapport aux autres usagers de la route**
13. Limitations de vitesse
14. Signalisation routière et indications des agents réglant la circulation
15. Signalisation : donner en temps utile les signaux nécessaires et corrects; réagir correctement aux signaux donnés par les autres usagers de la route
16. Freiner et s'arrêter : ralentir à temps, freiner ou stopper en fonction des circonstances, anticipation

MOTREX
The Real Reflex

Cours pratiques en français, en néerlandais, en anglais,
en italien, en espagnol et en portugais.



DUREE DE L'EXAMEN PRATIQUE

La durée de l'épreuve sur la voie publique ne peut être inférieure à quarante minutes.

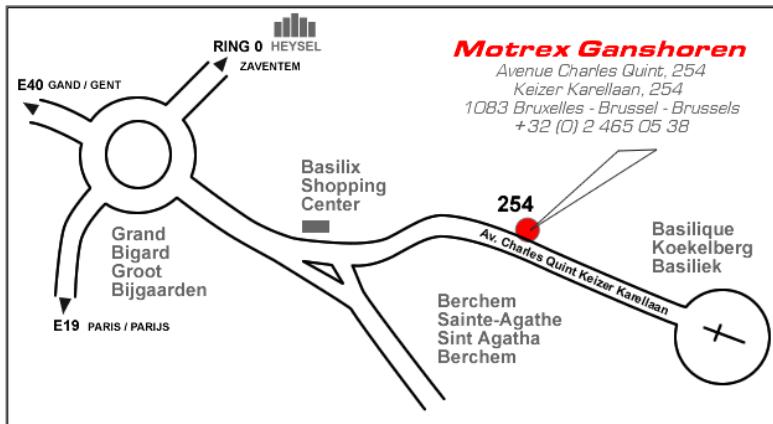
Le candidat disposera de 2 minutes 30" pour effectuer les contrôles aléatoires nécessitant l'ouverture du capot et d' 1 minute 30" pour les autres contrôles ne nécessitant pas l'ouverture du capot.

Les deux manœuvres « demi-tour » et « stationnement derrière un véhicule » ne sont pas chronométrées.

Δ Δ Δ ! **ATTENTION !** Δ Δ Δ
L'EXAMEN FORME UN TOUT
PAR CONSEQUENT, EN CAS D'ECHEC,
LES MANŒUVRES DOIVENT ETRE RECOMMENCEES
LORS DE L'EXAMEN SUIVANT

MOTREX
The Real Reflex

Cours pratiques en français, en néerlandais, en anglais, en italien, en espagnol et en portugais.

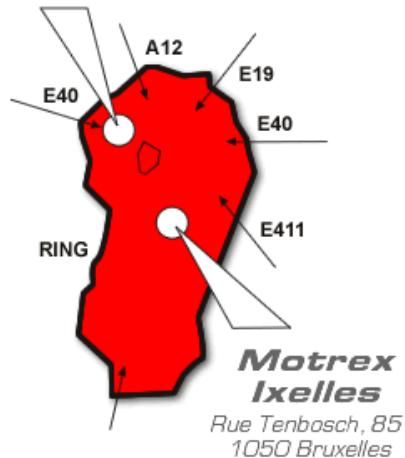


LOCALISATION DE NOS ACTIVITES

Par la localisation de nos sièges sur Bruxelles, nous offrons la possibilité de pouvoir choisir l'un ou l'autre centre d'examens, si pour un quelconque motif légitime, vous préféreriez une situation à une autre.

Motrex Ganshoren

Avenue Charles Quint, 254
1083 Bruxelles



BUREAUX GANSHOREN OUVERTS

du lundi au vendredi

de 9.00 h à 13.00 h
et de 14.00 h à 18.30 h

le samedi

de 9.00 à 13.00 h

Avenue Charles Quint, 254

1083 Bruxelles - Belgique

☎ + 32 (0)2 464 33 00

info@motrex.be

PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

www.MOTREX.be

Le permis B ?

Pfff ...

Super facile !!!

avec

MOTREX

BUREAUX IXELLES OUVERTS

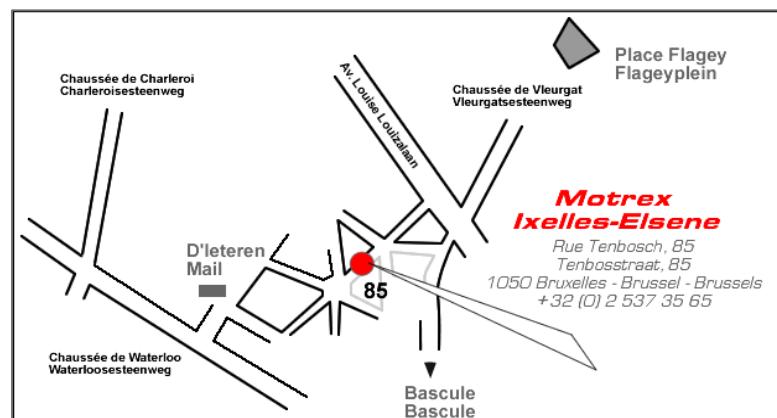
du lundi au jeudi

de 16.30 h à 18.30 h

Rue de Tenbosch, 85

1050 Bruxelles - Belgique

☎ + 32 (0)2 537 35 65



**Nous donnons cours 7 jours sur 7 dans les 2 sièges.
Possibilités de 7 à 22 h suivant les jours !**